



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE DIDIER DE
CARLO ET LE CCAS DE LA VILLE DE
VINCENNES DANS LE CADRE DE LA FETE
DES SENIORS 2023**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-016
EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Didier de CARLO, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-sous-Bois, d'animer une séance de remise en forme musculaire pour les Vincennois dans le cadre de la Fête des seniors, le 24 septembre 2023, pour un montant de 120 € TTC (cent vingt euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Didier de CARLO, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-sous-Bois, pour l'animation d'une séance de remise en forme musculaire pour les Vincennois, le 24 septembre 2023, pour un montant de 120 € TTC (cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON